

AMI : Avis d'appel public à manifestation d'intérêt

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
MINISTERE DE L'ENERGIE ET DU PETROLE  
Société Mauritanienne des Industries de Raffinage (SOMIR)

Sélection d'un Bureau ou d'une Société chargé de la maintenance des équipements-appareils des laboratoires de la SOMIR

AMI N°:01/ SOMIR/2025

La Société mauritanienne des industries de raffinage (SOMIR), est un Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), crée par Décret n° 214-2009 du 15 octobre 2009. Elle exerce, pour le compte de l'Etat mauritanien, le contrôle quantité (volume) et qualité (spécifications contractuelles nationales) de tous les produits pétroliers énergétiques destinés au marché intérieur.

Elle effectue les analyses en termes de qualité des pétroliers produits liquides et gazeux repartis entre l'essence, le gasoil, le kérosène, le fuel-oil et le butane pour s'assurer de la conformité de leurs spécifications avec celles définies par le pays.

Ces produits, de l'ordre d'un million deux cents milles (1.200.000) Tonnes métriques (TM) par an, sont en totalité importés.

Dans ce cadre, la SOMIR possède des laboratoires d'analyses chimiques nécessaires pour le suivi de la qualité de ces produits. Ces analyses sont effectuées, pour la plupart, avec des équipements modernes et sophistiqués.

La SOMIR compte lancer un avis d'appel public à manifestation d'intérêt pour assurer la maintenance préventive et curative des équipements utilisés par ses laboratoires à travers un contrat de prestation.

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général du Plan Annuel d'Achat(PAA)2025.

2. Description des tâches

Les activités porteront sur les points non exhaustifs ci-dessous :

- a- Assurer la maintenance préventive et curative des équipements utilisés par les laboratoires de la SOMIR ;
- b- Assurer un diagnostic efficace suite à chaque panne, et également durant les interventions de maintenance préventive ;
- c- Assurer le remplissage et le suivi des fiches de vie pour chaque équipement et durant chaque intervention préventive et / ou curative ;

- d- Répondre au plus tard dans les 48 H qui suivent la demande pour une intervention curative ;
  - e- Mettre à la disposition un rapport détaillé tous les trois (3) mois incluant les interventions curatives et celles préventives. Les paiements des interventions trimestrielles sont conditionnés par la disponibilité et la validation de ces rapports ;
  - f- S'engager à ne pas faire une sous-traitance de cette activité de maintenance pour éviter tout retard d'intervention pour la réparation des pannes, et pour assurer également la confidentialité exigée à tous les intervenants dans les activités des laboratoires, conformément aux exigences de la norme ISO 17025 V2017 ;
  - g- Fournir des preuves de la réalisation, par le passé, des interventions de maintenance et entretien des équipements de laboratoire similaires avec celles demandées.
3. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les services brièvement décrits ci-dessus en fournissant les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (qualification, documentation et référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.).
4. Une liste des candidats (Short-List) sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés, seront ensuite invités à présenter leurs propositions sur la base du dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des prestations.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence auprès de Mr El Moctar Mohamed Khadar, Conseiller Technique du Directeur General de la SOMIR, Mobile : + 222 22 28 78 51.  
Email : [info@somir.mr](mailto:info@somir.mr), [moc2004@yahoo.com](mailto:moc2004@yahoo.com), [d.hniny@somir.mr](mailto:d.hniny@somir.mr), SOMIR, B.P. 73 Raffinerie de Nouadhibou.
6. La manifestation d'intérêt doit être déposée à l'adresse ci-dessus ou par courriel électronique, au plus tard le 20/05/2025 à 11 h, heure locale au siège de la SOMIR-NOUADHIBOU.
7. Les bureaux ou sociétés intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et les expériences pertinentes pour exécuter la mission. Les candidatures seront évaluées suivant la grille d'analyse ci-dessous

a. Expériences générale dans le domaine d'entretien et maintenance des appareils.	30 points
b. Expérience spécifique dans le domaine d'entretien et maintenance des appareils de laboratoire d'analyse chimique.	70 points
<b>Total</b>	<b>100 points</b>

*KS*

8. La manifestation d'intérêts doit comprendre ce qui suit :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Directeur Général de la SOMIR ;
- Un tableau présentant les références générales et spécifiques (pertinentes pour la Mission) ;
- Pour chaque référence - mission, ledit tableau doit préciser :
  - Le bénéficiaire de la mission ;
  - La période de réalisation de la mission ;
  - Une présentation sommaire de la mission

9. Les bureaux ou sociétés seront sélectionnés selon la méthode de Sélection de Moindre Coût (SMC) ;

10. Le seuil de qualification requis pour l'ouverture des offres financières est de 75%.

Nouadhibou le, 29/05/2025

FALL Khayar

